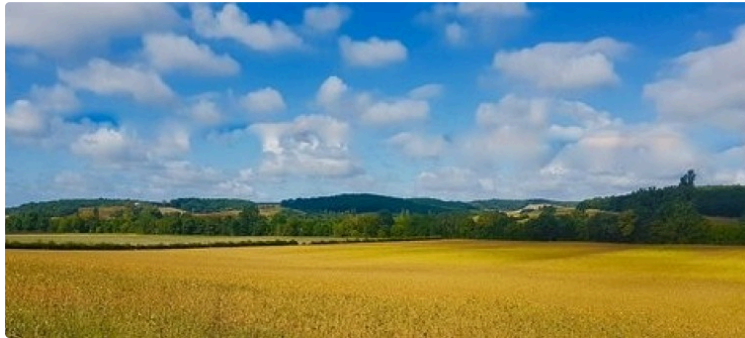


Planification écologique territoriale : l'État et la Région Occitanie lancent une consultation citoyenne en ligne du 23 avril au 26 mai 2024



Planification écologique territoriale : l'État et la Région Occitanie lancent une consultation citoyenne en ligne du 23 avril au 26 mai 2024

La COP Occitanie, lancée par l'État et la Région Occitanie le 30 novembre 2023, est une démarche inédite pour planifier la transition écologique et définir des leviers d'action alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES), de préservation de la biodiversité et des ressources. Afin d'impliquer les habitants de la région dans cette démarche, une consultation citoyenne en ligne est organisée pendant près d'un mois. Les résultats enrichiront la feuille de route régionale attendue à la rentrée 2024.

En Occitanie, après une première phase de diagnostic du territoire à partir des actions engagées par les collectivités (de fin novembre à décembre) puis des échanges au sein de neuf groupes de travail thématiques (de janvier à avril), vient le temps des concertations départementales qui mettent en débat les propositions des groupes de travail jusqu'en mai.

Les objectifs de la consultation lancée ce jour sont simples : identifier ce que les citoyens souhaitent pour leur territoire, le niveau d'engagement auquel ils sont prêts à adhérer et ce qui freine les changements de pratiques.

En ligne pendant près d'un mois, les citoyens pourront ainsi répondre à des questions concrètes parmi les thématiques abordées par les groupes de travail : mieux produire en agriculture et mieux se nourrir ; mieux préserver la biodiversité ; mieux produire dans l'industrie ; mieux gérer les déchets ; mieux se déplacer ; mieux préserver la ressource en eau ; mieux produire et utiliser l'énergie ; mieux préserver les forêts ; mieux se loger.

Les résultats de la consultation citoyenne feront l'objet d'une synthèse qui alimentera la feuille de route spécifique de l'Occitanie pour planifier la transition écologique. Celle-ci comprendra toutes les actions déjà menées et celles à mettre en œuvre d'ici à 2030.

Infos et chiffres clés

- Les COP (conférences des parties) mobilisent l'ensemble des acteurs institutionnels (préfecture, conseil régional, conseils départementaux, regroupement de communes, communes) et du monde économique (représentants d'entreprises du secteur industriel, agricole et forestier, organismes consulaires) et acteurs de la société civile, dans chaque région, pour planifier la transition écologique
- La région pèse pour 8% de l'effort à fournir au niveau national en matière de décarbonation
- Les deux secteurs majeurs de décarbonation sont le transport et le logement, notamment le chauffage résidentiel et tertiaire